

# Compte rendu du conseil municipal du Mercredi 09 Décembre 2020.

[www.lafitole.fr](http://www.lafitole.fr)

Présent.e.s : Mr Guesdon Loïc, Mme Catherine Schweitzer, Mr Jean Luc Posterle, Mme Nathalie Dannfald, Mme Virginie Vialade, Mr Christian Capelli, Mme Armelle Pruvost, Mme Cécile Artigarrede, Mr Patrick Delfosse et Mr Patrice Bacarrisse

Absents excusés : Mme Christelle Cheron

Secrétaire de séance : Mme Catherine Schweitzer

Début de séance : 19h30

## 1. Cuves GAZ Communales

Mr le Maire a reçu 4 courriers recommandés avec mise en demeure par la société Antargaz. Ces courriers font suite au changement de prestataire de gaz effectué par l'ancien maire sur les cuves du complexe sportif, de l'école et des 2 logements communaux. La somme globale réclamée par Antargaz est de 6850 €/HT. Un courrier en recommandé a été envoyé au représentant de Butagaz, Mr Villerouge, afin qu'un accord soit trouvé entre la société Butagaz et la Société Antargaz. D'autre part, le maire a fait appel à une assistance juridique chez Groupama pour nous aider à éclaircir cette négociation de contrat entre les deux prestataires de gaz. Une provision du montant du recours sera inscrite sur le prochain budget 2021.

## 2. Délibération sur transfert de compétence pour les permis de construire

Mr le maire demande au conseil de valider l'autorisation à Mme Catherine Schweitzer, 1ere adjointe de la commune, de pouvoir signer en lieu et place du maire, l'autorisation de permis de construire de la commune, à chaque fois que nécessaire.

Vote Pour	Contre	Abstention
11	0	0

### 3. Ecole de Lafitole.

Mr le Maire a reçu Mme Anne Gracedieu, directrice du RPI Liac-Montfaucon-Lafitole le jeudi 12 Novembre à la mairie, à la demande de cette dernière.

Anne Gracedieu a fait part de sa volonté de ne plus percevoir de financement par les mairies du RPI au travers de l'association des parents d'élèves. Elle évoque plusieurs raisons pour justifier cette demande:

1. Les mairies n'ont pas la compétence scolaire et donc n'ont pas l'obligation de participer au financement de l'association de parents d'élèves.
2. La communauté des communes doit rester le 1er interlocuteur et décisionnaire sur les financements de projets au sein de l'école.
3. Les financements doivent servir à des projets présentés au préalable par l'école et non pas l'inverse.

Au vu de l'argumentaire présenté, la commune de Lafitole ne versera pas la subvention annuelle à l'association des parents d'élèves. De plus, je rappelle que l'association des parents d'élèves du RPI n'est toujours pas créée et qu'à date aucun versement de subvention n'est possible. Ce point sera débattu avec les autres villages du RPI lors du prochain conseil d'école. La commune de Lafitole se tiendra à l'écoute des demandes éventuelles concernant des projets de l'école et s'engage à y répondre favorablement car l'épanouissement des enfants de notre école reste un engagement majeur de l'ensemble du conseil.

### 4. Activités Communales

Désignation d'un représentant pour la sécurité routière pour la commune.

⇒ Patrice Bacarisse

Pour	Contre	Abstention
11		

Désignation d'un représentant pour la sécurité pour la mise en place du plan communal de sauvegarde.

⇒ Nathalie Dannfald

Pour	Contre	Abstention
11		

Désignation d'un correspondant défense, avec pour objectif de développer le lien armée/Nation.

⇒ Cécile Artigarrède

Pour	Contre	Abstention
11		

Délégation Forêt : Le Lycée Agricole et Forestier de Vic en Bigorre a effectué une coupe de 50 stères dans le bois du marmajou, pour une prestation de 22€TTC/ la stère. De plus, 29 stères ont été livrés directement sur la zone de stockage pour un montant total de 100€ TTC. L'abattage de bois de par la société Canadel vendu par l'ONF pour un montant de 6000 € HT est prévu sur le mois de Décembre. Un devis pour la replantation des peupliers est en cours, ainsi que l'abattage d'arbres présentant un danger au bord de la Départementale 56. De plus, cinq lots d'arbres sur pieds d'environ 10 stères ont été attribués à des habitants de la commune. Pour rappel, le prix du stère est fixé à 15€ lorsqu'il est en vente sur pied et à 40€ livré et coupé à 1m. Du bois est disponible sous ces deux formules.

Délégation Complexe : un devis pour transformer les toilettes de la salle en toilettes publiques accessibles depuis l'extérieur.

Délégation aide sociale : En raison de l'annulation du repas de fin d'année à destination des aînés, la délégation représentée par Armelle Pruvost, Patrice Bacarisse, Christelle Chéron, Virginie Vialade et Catherine Schweitzer a décidé d'offrir un cadeau constitué de plusieurs articles « Surprise » qui sera distribué aux personnes de plus de 65 ans.

Délégation communication :

Il a été décidé de développer l'aspect culturel sur le village, aussi le vendredi 21 Mai 2021, la troupe les Mysogéniales se produira.

Démarrage du site internet ([www.lafitole.fr](http://www.lafitole.fr)). Un grand Merci aux membres de la commission communication pour leur investissement qui a permis à ce projet de voir le jour en un temps record.

Syndicat de l'adour : Mr le Maire a écrit un courrier à l'institution Adour leur demandant d'effectuer des travaux de réparation de la digue, ainsi que l'extraction du tas de cailloux en aval du pont à l'entrée de Lafitole. Mr Guilhas vice président de l'institution Adour est intervenu en faisant activer ces travaux. L'ensemble du conseil municipal l'en remercie. De plus, Mr le Maire a rencontré Mr Frédéric Ré, président du Syndicat de l'adour, qui lui a bien confirmé que les travaux de réaménagement du tertre serait effectué d'ici la fin d'année. Nous espérons tous que ces engagements oraux seront tenus.

Commission sécurité : Validation d'un devis de 1080.14€ pour la remise en conformité de panneaux essentiels dans le village. Les panneaux ont été livrés et installés par l'employé communal, Michel Lebrun.

Délégation embellissement : La délégation s'est réunie le samedi 17 Octobre pour prioriser les secteurs à embellir. Il a été décidé :

- Planter un pin Cembro entre l'église et l'école. (même pin qui existait par le passé)
- Planter 3 orangers du Mexique le long de l'entrée du complexe

- Installer des plantes grasses et des bulbes au niveau du parterre de la croix entre la rue Lartigue et la rue de la Hardette.
- Planter 2 rosiers au niveau de la croix entre le cami de la Marlère et la rue de la Férière.
- De fleurir avec des bacs en suspensions les 2 lavoirs de Lafitole.
- De positionner des plantes grimpantes à chaque bout de pont de l'Adour.

L'achat d'une table de pique nique en béton sera effectué cet hiver, elle sera installée sur l'aire à côté du pont de l'Adour par les employés de la communauté des communes. De plus, des agents de la communauté des communes sur demande du maire vont remettre en valeur la pierre présente rue de la fontaine. Un devis est en cours par l'entreprise Delos pour que l'eau réapparaisse à l'aide d'une pompe manuelle.

#### 5. Projet aménagement ancienne Poste en logement communal.

Après plusieurs rendez vous entre le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement), l'ADAC ( Agence Départementale d'Accompagnement des Collectivités), Mme Schweitzer et Mr le maire, un projet d'aménagement a pu se concrétiser. Une version d'aménagement a été choisie par l'ensemble du conseil municipal. Ce logement de 65M2 comprendra 2 chambres, une salle de Bain et une cuisine-séjour de 28M2. Des lots de travaux ont été définis afin d'avoir un retour de devis pour l'ensemble du projet au 31/12/2020. Deux devis au minimum sont demandés par lot. Une demande de subvention aura lieu en début d'année.

Maçonnerie	Loïc GUESDON
Plaquiste	Christian CAPELLI
Plomberie	Catherine SCHWEITZER
Electricité	Jean Luc POSTERLE
Carrelage	Loic GUESDON
Menuiserie bois	Patrice BACARISSE – Armelle PRUVOST
Menuiserie PVC	Jean Luc POSTERLE – Christian CAPELLI
Peinture	Jean Luc POSTERLE
Cuisine	Virginie VIALADE- Christelle CHERON

#### 6. Questions Diverses

Un passage de l'épaveuse est en cours sur l'ensemble des routes carrossables du village.

Fin de la séance à 21h15.